



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

**Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes  
du département de la Somme**

**Le Préfet de la Somme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER, préfet de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2019 portant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après sont désignées, jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales.

**Article 2 :** La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 11 janvier 2019.

Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Myriam GARCIA